



Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne



La référence aéronautique

www.enac.fr →

Devenir Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne

Assurer la sécurité et la régulation du trafic aérien : c'est le métier d'Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne.

Le métier exige avant tout un sens aigu des responsabilités.

L'ENAC forme à Toulouse les futurs ICNA. **Ils bénéficient d'une formation rémunérée et d'un emploi assuré** dès la sortie de l'ENAC au sein de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Le concours ICNA est un concours propre à l'ENAC et propre à cette formation.

Dates du concours

Épreuves écrites :
8, 9 et 10 avril 2013.

Épreuves orales :
Les épreuves orales se déroulent en une journée **entre le 27 au 30 mai 2013.**

NB : Ces dates sont arrêtées en fonction de celles des principaux concours d'accès à d'autres écoles d'ingénieurs.

Nombre de places

50 places environ seront ouvertes aux candidats du concours ICNA en 2013. (Le chiffre exact sera fixé ultérieurement par arrêté).

Dates du concours	2
Lieux des épreuves	3
Conditions d'admission	3
Programme des épreuves	4
Conditions de scolarité	5
La formation	6
Un métier	7
Annexes	8-9
S'inscrire au concours ICNA	10
Pour en savoir plus	11

Sommaire



Lieux des épreuves

Les épreuves écrites sont **en principe** organisées dans chacune des villes suivantes : Ajaccio, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours et DOM-TOM. L'ouverture d'un centre de concours est toutefois conditionnée par un nombre d'inscrits suffisant. Toutes les épreuves orales se déroulent en une journée à l'ENAC, à Toulouse.

Conditions d'admission

Le recrutement des élèves Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne s'effectue par la voie d'un seul concours.

Pour être admis à concourir, vous devez* :

- Être ressortissant de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.
- Justifier d'une 2^{ème} année de classes préparatoires scientifiques (ou 2^{ème} année de classes préparatoires intégrées), ou être titulaire (avant le 1^{er} novembre de l'année du concours) de l'un des diplômes suivants :

- L2 (120 crédits ECTS), DUT, BTS à caractère scientifique ou technologique, ou justifier au 1^{er} novembre de l'année du concours d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III, relevant des domaines des mathématiques, des sciences et des formations techniques ou d'une qualification ou d'une formation reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes, requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

- Être âgé de 26 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours,
NB : cette limite d'âge peut être reculée conformément aux dispositions légales de la fonction publique en vigueur.

- Être reconnu physiquement apte à l'emploi,
- Jouir de vos droits civiques,
- Ne pas avoir de mention portée au n°2 du casier judiciaire, incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 modifiée portant réforme du Service National (se renseigner auprès de la mairie de son domicile),
- Enfin, nul ne peut se présenter plus de trois fois au concours ICNA.

*** Les justificatifs nécessaires seront à produire à l'issue de la visite d'aptitude médicale, lors de la constitution de votre dossier d'admission.**

APTITUDE MÉDICALE

Être reconnu physiquement apte à l'emploi : une condition indispensable pour exercer le métier d'ingénieur du contrôle de la navigation aérienne.

IMPORTANT ! L'admission définitive reste subordonnée à la vérification de l'aptitude physique par un médecin habilité de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Les conditions de cette aptitude :

Les candidats sont particulièrement invités à prendre connaissance de ces normes avant de s'inscrire au concours. Chaque année de nombreux candidats ayant passé avec succès les épreuves écrites et orales sont finalement éliminés pour cause d'inaptitude médicale.

Par ailleurs, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'à intervalles réguliers, pendant la formation, puis en cours de carrière, les ICNA sont soumis à des examens médicaux dont les résultats peuvent les rendre inaptes à la fonction de contrôle.



Conditions et aptitudes médicales :

Voir arrêté du 16 mai 2008 (JO du 8 juin 2008) relatif aux critères et conditions de délivrance des attestations d'aptitude médicale de classe 3. Lien Internet : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Les épreuves du concours

I - ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Épreuves écrites communes obligatoires :

Épreuves	Durée	Coef	Note éliminatoire
Maths(1)	4 h	2	< 5
Physique(1)	4 h	2	< 5
Français	4 h	2	< 5
Anglais(1)	2 h	3	< 8

Épreuve écrite optionnelle obligatoire :

(une épreuve à votre choix)

Épreuves	Durée	Coef	Note éliminatoire
Soit Maths(1)	4 h	3	< 5
Soit Physique(1)	4 h	3	< 5
Soit Sciences Industrielles pour l'Ingénieur (SII)	4 h	3	< 5

Épreuve écrite optionnelle facultative :

(une épreuve à votre choix)

Épreuves	Durée	Pas de Coef.
Soit Connaissances Aéronautiques (C.A.) ⁽¹⁾	2 h	bonus
Soit 2ème langue vivante (allemand, espagnol, italien ou russe)	2 h	bonus

Le bonus correspond au nombre de points au-dessus de 10.

⁽¹⁾ Épreuves sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM)

Seuls les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites sont convoqués aux épreuves orales.

II - ÉPREUVES D'ADMISSION

Épreuves orales obligatoires :

Épreuves	Durée	Coef	Note éliminatoire
Maths	30 mn	2	< 5
Physique	30 mn	2	< 5
Français	30 mn	2	< 5
Anglais	20 mn	2	< 12

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20.

Admission

Les admis ne pourront figurer que parmi les candidats ayant obtenu un minimum de 200 points sur l'ensemble des épreuves écrites et orales.

III - VISITE MÉDICALE D'APTITUDE

Tous les candidats déclarés admis sur la liste principale et les candidats inscrits sur la liste complémentaire recevront une convocation pour la visite médicale d'aptitude dans les jours qui suivent les résultats du concours.

Le programme des épreuves

MATHÉMATIQUES

Épreuve commune : Programme en vigueur dans les classes préparatoires PCSI et PC.

Épreuve optionnelle : Programme en vigueur dans les classes préparatoires MPSI et MP.

Oral : Programme de l'épreuve commune.





PHYSIQUE

Épreuve commune : Programme en vigueur dans les classes préparatoires MPSI et MP.

Épreuve optionnelle : Programme en vigueur dans les classes préparatoires PCSI et PC.

Oral : Programme de l'épreuve commune.

FRANÇAIS

Écrit : Un résumé, dissertation ou commentaire de texte. Cette épreuve permet d'apprécier l'aptitude à exposer des idées d'une manière claire et logique, dans un français correct.

Oral : Analyse et commentaire d'un texte de portée générale devant plusieurs examinateurs de français.

ANGLAIS

Écrit : Questions sur des sujets de la vie pratique ou de l'actualité générale. Cette épreuve a pour but de mesurer la connaissance du vocabulaire et des structures de la langue.

Oral : Il consiste en une conversation avec un examinateur à partir de l'écoute d'un enregistrement. (Conseils aux candidats pour l'épreuve orale d'anglais : voir annexe I, page 8).

SCIENCES INDUSTRIELLES POUR L'INGÉNIEUR (SII)

Programme en vigueur dans les classes préparatoires PSI. (Épreuve optionnelle).

2^{ème} LANGUE

(Épreuve facultative)

Elle doit permettre de juger de l'étendue du vocabulaire et des connaissances grammaticales du candidat ainsi que la facilité avec laquelle il peut traduire un texte. Cette épreuve peut comporter des questions, une version sur un sujet non technique, quelques lignes de thème ou la rédaction d'un court exposé.

CONNAISSANCES AERONAUTIQUES

(Épreuve facultative)

Niveau du Brevet de pilote privé (avion) : voir programme détaillé en annexe 2, p 9.

Conditions de scolarité

Formation gratuite et rémunérée.

La formation ICNA se fait en 3 ans. Les élèves sont rémunérés dès leur entrée en formation.

Rémunération mensuelle brute d'un élève ICNA (2012) :

- 1 ^{ère}	année : environ	1 486 €
- 2 ^{ème}	année : environ	2 200 €
- 3 ^{ème}	année : environ	2 383 €

En contrepartie, vous vous engagez à rester 7 ans dans la fonction publique à l'issue de votre formation.

L'intégration des élèves ICNA à l'ENAC a lieu par promotion d'environ 32 élèves en fonction du rang de classement.

IMPORTANT

En fonction, de votre rang de classement au concours et de la capacité d'accueil des promotions à l'ENAC, quelques mois peuvent s'écouler entre la proclamation de l'admission et l'entrée en scolarité.



Faire ses études à l'ENAC

LA FORMATION ICNA

La formation des élèves Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne est assurée par l'ENAC et dure 3 ans.

A la différence d'une formation classique d'ingénieur, la formation ICNA est basée sur le principe de l'alternance étroite entre théorie et pratique. Efficace, originale, cette démarche vous permet d'acquérir à la fois connaissances et savoir-faire professionnel.

Vous recevrez à l'ENAC votre formation de base en 18 mois : la maîtrise de toutes les données et techniques propres au domaine aéronautique. Au programme également, la gestion et l'économie du transport aérien, l'organisation de l'aviation civile française et internationale, etc... , un enseignement de haut niveau qui ne manque pas d'ouverture d'esprit. Et bien sûr, une place d'honneur pour la langue de l'aéronautique : l'anglais.

Point fort de cette formation : l'ENAC recrée pour vous des conditions réelles de travail. Vous bénéficiez pour cela des outils pédagogiques les plus performants : simulateurs radars (80 postes de travail, 750 avions pilotés simultanément) et simulateurs de contrôle d'aérodrome (images de synthèse sur grand écran pour un champ de vision de 360°).

Ces équipements de pointe font de l'ENAC l'une des écoles les mieux équipées et les plus avancées au monde.

Quant à vos différents stages pratiques, ils durent 18 mois également, et se déroulent principalement dans votre premier centre de contrôle. Ils vous permettront d'appréhender toutes les facettes de votre futur

métier par un enseignement progressif et personnalisé. Ils comprennent également un stage linguistique de 6 semaines en pays anglophone, une formation au brevet de pilote privé, un stage dans une compagnie aérienne. La scolarité initiale de 3 ans se conclut par la rédaction et la présentation d'un mémoire de fin d'études et se poursuit, en fonction du centre où vous exercerez, par une période pouvant aller jusqu'à 2 ans pour l'acquisition de la qualification de contrôle qui vous permettra d'exercer pleinement vos responsabilités.

L'ENAC : un cadre de vie

Au coeur du Complexe Scientifique de Toulouse-Rangueil, à 15 mn environ du centre de Toulouse, le campus de l'ENAC s'étend sur un vaste domaine de 20 hectares. Calme, espaces verts, terrains de sport : vous bénéficiez là d'un cadre de travail de qualité, conçu pour faire de votre passage à l'ENAC un séjour agréable et enrichissant. Tous les équipements de loisirs, d'hébergement de l'école sont à votre disposition. Vous avez également le choix entre de nombreuses activités sportives ou culturelles. Vous pouvez utiliser, si vous le désirez, les résidences pour élèves de l'ENAC (sous réserve de places disponibles).

Restaurant libre-service et cafétéria vous proposent repas et snacks. Côté sport, vous avez accès aux terrains de football et de rugby de l'ENAC mais aussi, à ses 6 courts de tennis, practice de golf, salle omnisports. Vous pouvez aussi participer aux nombreux clubs d'activités élèves : escalade, aéro-club, ski, voile, photo, théâtre, ciné club, etc.



ICNA : une position-clé

LE MÉTIER

Pas d'avion, pas d'aéroport et pas de pilote... sans Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne. Assurer la sécurité et la fluidité du trafic aérien : telle est la mission de l'ingénieur du contrôle. Un enjeu capital qui exige de lui un esprit d'analyse et de décision très aiguisé ! Importance du trafic, conditions météo, plans de vol des avions, etc. : l'ingénieur du contrôle gère toutes ces informations simultanément en assurant le suivi de chaque avion.

Oeil du pilote lui fournissant les indications sur les appareils environnants, l'ingénieur du contrôle est à ce titre son complément indispensable.

Un avion doit-il changer sa vitesse ou son altitude pour éviter tout risque de collision ?

C'est à l'ingénieur du contrôle d'anticiper, de réagir au quart de seconde et de prendre sa décision en temps réel. Une décision dont il est responsable à 100 %.

Son action ne se limite pas aux atterrissages/décollages mais s'élargit souvent sur une dimension nationale et internationale, avec les avions de ligne qui survolent le territoire.

Votre premier tronçon de carrière vous conduira vers l'acquisition d'une qualification de contrôle et à exercer votre fonction dans un centre d'exploitation (aéroports ou centres régionaux de la navigation aérienne).

Ensuite, libre à vous d'orienter votre carrière vers d'autres fonctions, par exemple en participant aux recherches sur le développement des systèmes de pointe ou en devenant formateur.

A mi-formation, vous choisirez en fonction de votre classement, votre centre d'affectation.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous et vous pourrez ainsi exercer votre métier dans :

- Les 5 centres de contrôle en route de France Métropolitaine : Athis-Mons, Aix-en-Provence, Bordeaux, Brest et Reims.
- Les 2 grands aéroports parisiens Orly et Roissy-Charles de Gaulle.
- Les aérodromes à trafic important (53 en métropole, 5 en Outre-Mer).

Votre formation vous destine obligatoirement vers le corps des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne, fonctionnaires de la Direction Générale de l'Aviation Civile (Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer).

Les quelques 4300 personnels de ce corps sont actuellement répartis pour environ 40 % dans les centres de contrôle régional, pour 40 % sur les aérodromes, et pour 20 % dans les emplois d'études ou d'encadrement.

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération brute annuelle de ces fonctionnaires s'établit aux alentours des chiffres suivants (2011) donnés à titre d'exemple :

ICNA un an après la sortie de l'ENAC :

environ 30 628 €

ICNA principal (10 ans après l'ENAC) :

environ 60 163 €

Salaires, primes et augmentations de salaire varient en fonction du poste occupé, de l'ancienneté et des centres d'exercice.



Annexe 1

CONSEILS AUX CANDIDATS POUR L'ÉPREUVE ORALE D'ANGLAIS

S'exprimer couramment en anglais et comprendre la langue parlée par des anglophones de diverses origines et des non-anglophones est une condition indispensable pour exercer le métier d'ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, la sécurité des vols dépendant essentiellement de cette compétence.

LA NATURE DE L'ÉPREUVE

L'interrogation du candidat se fonde sur des enregistrements authentiques en langue anglaise, d'extraits de dialogues ou d'interviews traitant de sujets d'actualité. Ces extraits sont chacun d'une durée de 2 mn environ.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Sur une cassette sont enregistrées quatre rubriques de journal parlé.

Au terme de votre temps de préparation (20'), vous devrez présenter à l'examineur un compte rendu oral de deux d'entre elles. Ce compte-rendu devra être à la fois précis et détaillé ; il doit permettre à l'examineur d'évaluer votre capacité de compréhension de la langue parlée.

Vous disposez de 20 minutes pour choisir deux rubriques, les écouter et en préparer un compte-rendu.

Vous pouvez prendre des notes, mais vous ne devez pas rédiger votre exposé et encore moins le lire lors de l'interrogation.

Une fois le compte-rendu terminé, l'examineur entamera une conversation avec vous. L'échange pourra traiter d'un thème de votre compte-rendu, ou s'orienter vers un autre sujet.

Votre entretien ne devra pas excéder quinze minutes au total (compte-rendu et conversation)

ÉVALUATION DU CANDIDAT

L'évaluation de l'aptitude du candidat à utiliser l'anglais dans le cadre d'un échange oral repose sur trois éléments, à savoir :

1. Son niveau de compréhension de l'oral :
 - dans le compte-rendu qu'il présente en début d'interrogation, il doit faire ressortir les points-clé des deux extraits qu'il a choisis.
 - il doit aussi pouvoir répondre aux questions de l'examineur sur certains points de détail.
2. Sa connaissance du vocabulaire et expressions de la langue pratique :
 - l'examineur lui demandera d'expliquer, en anglais, certains mots ou expressions tirés des passages choisis, de fournir synonymes ou contraires, voire d'autres termes du même domaine, et vérifiera ses connaissances dans des domaines voisins.
3. Sa capacité d'expression préparée et spontanée :
 - lorsqu'il présentera son compte-rendu et ses commentaires, il veillera à ne pas lire les notes ou phrases qu'il aura rédigées afin que son expression garde un caractère naturel.
 - lorsqu'il répondra aux questions de l'examineur, il devra pouvoir démontrer sa rapidité de réaction et sa capacité à s'exprimer en anglais correct en situation d'improvisation.

Dans son jugement, l'examineur prendra en compte :

- la qualité de la prononciation et de l'accentuation des mots,
- l'intonation et le rythme d'élocution (le candidat devra veiller à parler clairement, c'est-à-dire de manière ni trop hésitante ni trop rapide),
- la précision et l'étendue du vocabulaire,
- la cohérence grammaticale (c'est-à-dire correction des éléments constitutifs de la





phrase : verbes, articles, pronoms indéfinis, etc, mais aussi de la structure générale qui gagnera à rester simple).

Outre les éléments ci-dessus, l'évaluation de la capacité d'expression du candidat reposera sur les critères suivants :

- a) dans le compte-rendu oral et le commentaire personnel des rubriques choisies - c'est-à-dire la phase d'expression préparée - on attendra de lui qu'il soit en mesure de s'exprimer avec une assistance minimale de l'examineur.
- b) lorsque le candidat sera interrogé sur des points particuliers des extraits choisis, et qu'il sera invité à parler de sujets complémentaires - c'est-à-dire dans la phase d'expression spontanée - il sera jugé sur sa capacité à réagir aux questions de l'examineur, sans que celui-ci ait à ralentir anormalement son débit ou à reformuler plusieurs fois ses questions.

NOTATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est notée de 0 à 20.

Tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 12/20 est éliminé.

Annexe 2

CONNAISSANCES AÉRONAUTIQUES

Programme de l'épreuve

CIRCULATION AÉRIENNE

- Les règles de l'air : domaine d'application, règles générales, régimes IFR et VFR.

SERVICES DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

- Définition, divisions de l'espace aérien, service du contrôle de la circulation aérienne, service d'information et d'alerte.
- Procédures du service du contrôle d'aérodrome, du service du contrôle d'approche et du service du contrôle régional.
- Procédures de calage altimétrique.
- Procédures usuelles pour la préparation

de l'exécution des vols, procédures d'attente et d'approche, procédures radar.

NAVIGATION

- Notion de navigation : la sphère terrestre, dimensions, mouvement.
- Définition des termes suivants : Axe des pôles, équateur, méridiens, parallèles, coordonnées géographiques, azimut, relèvement, les cartes, représentation de la surface de la terre sur un plan, notions élémentaires sur le canevas de Mercator, échelles, navigation à l'estime, triangle de vitesse, ses éléments, le vent (vitesse et direction), la vitesse sol, construction du triangle des vitesses.

MÉTÉOROLOGIE

- Phénomènes météorologiques intéressant les aérodromes : vent au sol, relation entre le vent et la distribution de la pression, loi de Buys Ballot.
- La pression atmosphérique, les calages altimétriques.
- Le brouillard : types de brouillard, mode de formation, givrage, danger pour l'aéronautique.

NOTION D'AÉRODYNAMIQUE ET DE TECHNOLOGIE AÉRONAUTIQUE

- L'avion, éléments d'aérodynamique, portance, traînée, équation du vol en palier, en montée, en descente.
- Les gouvernes, dispositifs hypersustentateurs.
- Notions élémentaires sur les propulseurs et les instruments de bord.

Pour préparer cette épreuve, divers ouvrages spécialisés peuvent être utilisés, notamment le «Manuel du pilote d'avion», et «Initiation à l'aéronautique». On peut se procurer ces ouvrages auprès de :

1 - CEPADUES EDITIONS

111 rue Nicolas-Vauquelin
31000 TOULOUSE
Tél : 05.61.40.57.36

2 - Aéro-clubs et écoles de pilotage

3 - Librairies spécialisées aéronautique

4 - Toute librairie sur commande.



S'inscrire au concours ICNA

Inscription sur Internet uniquement :
<https://concours.enac.fr>

Du 3 décembre 2012 au
14 janvier 2013 minuit.
Aucune inscription ne sera acceptée
après le 14 janvier 2013 minuit.

ATTENTION

Avant toute inscription, le candidat
devra s'assurer d'une adresse e-mail
valide pour toute la durée du concours.

✓ Saisie et validation des données :

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel **par concours** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin du concours. En cas de problème, appeler le :
+33(0)5 62 17 44 37 de 09 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'ENAC.

➤ DROITS D'INSCRIPTION

- **Attention** : Le paiement des droits d'inscription se fera par le candidat lui-même (sans passer par les secrétariats de lycée). Les droits d'inscription au concours **ICNA 2013** sont de 115 €.

- **Boursiers du gouvernement français** : Gratuité sur présentation d'une photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales.

Ce document devra obligatoirement comporter le numéro d'inscription au concours, et être adressé à :

ENAC
Département AViC/FON
Concours ICNA
CS 54005
31055 Toulouse Cedex 4

dans un délai de 7 jours à compter de la date d'inscription (le cachet de la poste faisant foi).
L'inscription ne sera validée qu'à réception du justificatif.



► MODE DE PAIEMENT CONSEILLÉ

- **Paiement par carte bancaire (carte bancaire de paiement exclusivement)** : les candidats devront indiquer le numéro de la carte, la date d'expiration (mois, année) et les chiffres du cryptogramme situés au dos de la carte. Si le paiement est accepté, votre inscription sera immédiatement validée.

- Paiement par chèque bancaire (un chèque par concours) :

Le chèque (endossable sur une banque en France) devra être établi à l'ordre de l'**Agent Comptable de l'ENAC**. Le candidat doit indiquer sur le serveur Internet le type de chèque et les nom et prénom du titulaire. Au dos de son chèque, le candidat doit **impérativement** reporter : son nom, son prénom, son numéro d'inscription et le concours ENAC présenté.

Le chèque doit être envoyé accompagné de la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

ENAC

Département AViC/FON

Concours ICNA

CS 54005

31055 Toulouse Cedex 4

dans un délai de 7 jours à compter de la date d'inscription (le cachet de la poste faisant foi). Votre inscription ne pourra être validée qu'à réception de votre paiement.

Dans le cas où vous renonceriez à concourir pour quelque motif que ce soit, **aucun remboursement, dédommagement ou report ne sera possible.**

Principales données du concours ICNA 2012

Inscrits :	813
Admissibles :	93
Admis :	36*

***Origine des 36 admis (hors liste complémentaire)**

Maths Spé MP :	17
Maths Spé PC :	8
Maths Spé PSI :	8
Diplôme d'Ingénieur	3

► LES RÉSULTATS DU CONCOURS

- Par internet : <https://concours.enac.fr> en saisissant votre numéro d'inscription et votre mot de passe.

- Par lettre envoyée à votre domicile.

► LES ANNALES DU CONCOURS

Elles sont téléchargeables gratuitement, rubrique «concours et admissions ICNA», site www.enac.fr

► POUR EN SAVOIR PLUS

Vous obtiendrez tout renseignement complémentaire sur le concours ICNA :

► Sur le site internet de l'École :

www.enac.fr

(cliquer sur «Navigation aérienne»)

► Par courrier à l'ENAC :

Département AViC/FON - Concours ICNA

7 avenue Edouard Belin - CS 54005

31055 TOULOUSE Cedex 4

► Par mél : sylvie.besse@enac.fr

► Par téléphone au +33(0)5 62 17 44 37

auprès de **Sylvie Besse**, Département AViC/FON

